



## La prévention des risques professionnels

Les médecins du travail et leurs équipes pluridisciplinaires (infirmiers, ergonomes, psychologue, hygiéniste du travail et de l'environnement, Assistants Santé Travail, ...) vous accompagnent dans votre politique de prévention des risques professionnels au sein de votre entreprise.

Notamment en vous guidant pour :

- ✓ Insuffler une culture de prévention au sein de votre entreprise,
- ✓ organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention,
- ✓ répondre aux exigences de la réglementation,
- ✓ faire de la prévention un atout au quotidien.

**La réalisation ou la mise à jour de votre Fiche d'Entreprise (FE) est le premier moyen pour identifier les risques et mettre en place des actions afin de les prévenir.**

**Pour vous accompagner dans la prévention, nos professionnels réalisent des actions en milieux de travail :**

- ✓ création ou mise à jour de la FE pouvant déboucher sur une aide au Document Unique
- ✓ aide à la création ou la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- ✓ observation et analyse des situations de travail avec conseils
- ✓ études de postes
- ✓ études ergonomiques
- ✓ métrologie : mesures d'ambiance physique
- ✓ identification des facteurs de risques (chimique, psychosociaux, routier ...) avec préconisations de solutions
- ✓ cellules d'écoute d'urgence en cas de crise
- ✓ médiation dans le cadre de conflit
- ✓ ateliers de prévention pour les employeurs
- ✓ sensibilisation des salariés aux risques professionnels
- ✓ participation aux instances représentatives du personnel



## Le suivi individuel de l'état de santé des salariés

➤ L'ASTE assure le suivi individuel de l'état de santé de tous vos salariés et les sensibilise sur des sujets de santé au travail et de santé publique.

➤ Nos infirmières en santé travail, **référentes en addictologie**, assurent des consultations spécifiques auprès de vos salariés.

➤ Les médecins du travail et infirmières identifient pour vous **des axes de prévention** qui pourraient être mis en place dans votre entreprise.

➤ Vos collaborateurs sont accueillis dans des **centres fixes modernes** et équipés de matériels de dernière génération.

➤ **Les examens complémentaires** (tests de vision, analyses de sang, etc.) qui pourraient être demandés par le médecin du travail sont pour la plupart pris en charge par l'ASTE et inclus dans votre cotisation.



## La prévention de la désinsertion professionnelle

Les équipes pluridisciplinaires de l'ASTE se mobilisent pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés en situation de fragilité.

➤ Nous étudions les postes et les environnements de travail afin de concevoir des situations de travail soutenables par le plus grand nombre.

➤ Nous détectons les situations et expositions professionnelles susceptibles de provoquer une altération de la santé des travailleurs.

➤ Nous accompagnons les salariés présentant une problématique de santé ayant un impact sur leur vie professionnelle.

✓ Les salariés identifiés sont orientés vers **notre assistante sociale** (dans la limite de 2 rendez-vous par salarié) et pris en charge et suivis par notre **Cellule de Conseil et de Prévention et de Maintien en emploi - CCPME** (sans limite dans le temps).

✓ **Notre médecin écoutant** assure des consultations spécifiques, sur orientation du médecin du travail (dans la limite de 3 rendez-vous par salarié). Si l'accompagnement doit être prolongé au-delà, le salarié est orienté vers un professionnel à l'extérieur de l'ASTE.



Retrouvez

- le détail de nos offres
  - la présentation de nos équipes
  - et votre espace adhérent sécurisé
- sur [www.santetravaillessonne.fr](http://www.santetravaillessonne.fr)

